



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHU Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

**Etaient absents :**

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/305

**L'individualisation de subventions aux associations culturelles**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture dans toutes ses dimensions.

Acteurs essentiels de la vie locale, au plus proche des territoires et des habitants, les associations culturelles constituent en effet, aux cotés de la commune et en complément de la programmation municipale, des espaces d'initiative, d'expression du vivre ensemble, de transmission et de créativité dans tous les domaines artistiques.

Ainsi, après une première individualisation de subvention au bénéfice de 8 associations culturelles, la Ville d'Ajaccio souhaite procéder à l'individualisation d'aides financières en direction de 5 associations selon la liste suivante :

### Projets structurants :

- Association l'Aghja : 30 000€ (solde après premier acompte)
- Association Cirko : 6000 €

### Manifestations ponctuelles :

- Association Prix du livre corse : 500 €
- Ciné 2000 : 1000€
- Corsica Doc : 1000€

Les crédits nécessaires ont été abondés au BS 2014 au compte 65, article 6574.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes administratifs et à passer toutes conventions, relatifs à l'ensemble de cette proposition.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 24 octobre 2014,

### **APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'attribution des subventions selon la liste ci-dessous :

### Projets structurants :

- Association l'Aghja : 30 000€ (solde après premier acompte)
- Association Cirko : 6000 €

### Manifestations ponctuelles :

- Association Prix du livre corse : 500 €

- Ciné 2000 :1000€
- Corsica Doc : 1000€

**DIT**

Que les crédits nécessaires ont été abondés au BS 2014 au compte 65, article 6574.

**AUTORISE Monsieur Le Député-Maire**

À signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces attributions.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014\_305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

